REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Vosges
Commune de SAINT-AME

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AME

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Convocation :
3 juillet 2020

Affichage :
17 juillet 2020

Conseillers :

En exercice :	19
Présents :	15
Quorum :	atteint
Pouvoirs :	4
Votants :	19

***

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet, à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amé, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie à huis-clos, conformément à la convocation envoyée à ses membres compte tenu de la crise sanitaire de Covid-19, sous la présidence de M. Arnaud JEANNOT, Maire.

Présents : M. Arnaud JEANNOT, M. Laurent VIGROUX, Mme Florence BURRI, M. Sébastien PACATTE, Mme Catherine GREGOIRE, Mme Marcelle ANDRE, Mme Nathalie BARNET, Mme Pauline CHAINEL, M. Bruno CLAUDON, M. Martial DEMANGE, Mme Isabelle ETIENNE, Mme Isabelle FLEXAS, M. Joël HOUBRE, M. Sébastien MONNOT, M. Quentin VAN DE WOESTYNE

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme Lucie DESJEUNES (pouvoir à Mme Catherine GREGOIRE), M. Théo PEDUZZI (pouvoir à Mme Marcelle ANDRE), Mme Sandrine PELTIER (pouvoir à Mme Florence BURRI), M. Sébastien VALDENAIRE (pouvoir à M. Laurent VIGROUX)

Absent : Néant

Mme Pauline CHAINEL a été nommée Secrétaire de séance.

****

Après appel des conseillers municipaux, Mme le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Pauline CHAINEL comme secrétaire de séance.

****

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance précédente.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020.

****

2020-30 : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CONSTITUTION DU COLLEGE ELECTORAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Dans la perspective des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020, le Conseil Municipal est invité à élire les délégués qui seront appelés à faire partie du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

En application de l'articles L. 289 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants, pour les communes de 1 000 habitants et plus, sont élus sur la même liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Le vote a lieu au scrutin secret sans débat (article R.133 du Code électoral).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste intitulée « Saint-Amé Ensemble » a été déposée, liste composée comme suit :

- M. Arnaud JEANNOT
- Mme Florence BURRI
- M. Laurent VIGROUX
- Mme Catherine GREGOIRE
- M. Sébastien PACATTE
- Mme Isabelle ETIENNE
- M. Sébastien MONNOT
- Mme Isabelle FLEXAS

Constatant qu'aucune autre liste ne s'était portée candidate, Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à passer au vote.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 4
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Liste « Saint-Amé Ensemble » : 15 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges à la plus forte moyenne, la liste « Saint-Amé Ensemble » obtient 5 délégués et 3 suppléants, à savoir :

- M. Arnaud JEANNOT (délégué)
- Mme Florence BURRI (déléguée)
- M. Laurent VIGROUX (délégué)
- Mme Catherine GREGOIRE (déléguée)
- M. Sébastien PACATTE (délégué)
- Mme Isabelle ETIENNE (suppléante)
- M. Sébastien MONNOT (suppléant)
- Mme Isabelle FLEXAS (suppléante)

2020-31 : DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions qu'il a prises par délégation depuis le dernier Conseil municipal.

MARCHES PUBLICS (Alinéa 4)

Monsieur le Maire a attribué et signé les marchés publics suivants :

Objet du marché	Titulaire	Date de signature	Montant
Avenant au contrat de prestation -livraison de repas durant la crise de Covid-19	ADAPEI des Vosges ESAT des Pins 2, rue du Xaté 88120 SAINT-AME	11 juin 2020	4.98 € HT/repas (5.25 € TTC/repas)
Travaux de réfection de toiture sur appentis du bâtiment du Saint-Mont	SARL MGR 28 bis, Grande Rue 88290 THIEFOSSE	12 juin 2020	5 176.00 € HT (6 211.20 € TTC)

CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS (Alinéa 5)

Objet de la décision	Identité du preneur	Date de signature	Montant
Conclusion d'un bail de location de 3 ans - logement communal type F4 – 4 Place Simone Veil	Madame Séverine Claisse	19 juin 2020	Loyer mensuel de 500,00 €

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (Alinéa 15)

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée, par lecture du registre tenu à cet effet, des décisions qui ont été prises au nom de la commune par lui- même ou par Monsieur l'Adjoint délégué, depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de cette délégation. Les parcelles concernées sont reprises ci-dessous :

Date de Récépissé	Nom du Notaire/ Propriétaire du bien	Cadastre	Lieu-dit	Nom de la Rue	Nature des travaux	Décision
16.06.20	Maître DUBAR pour MASSON Marie Laure	AB 13	LE FAING DES AULNEES	23 rue du Faing des Aulnées	DPU	NON
16.06.20	Maître DUBAR pour HENRY Quentin	AB 30, 31, 32, 686, 687, 689	LE FAING DES AULNEES	12 rue du Faing des Aulnées	DPU	NON
16.06.20	Maitre GERMAIN pour GUISTO Jeanne	AD 14	SUR LA BAFFE	27 rue de la Moselotte	DPU	NON
06.07.20	Maître CATELLA pour GRANDCLAUDE Ludovic	AA 339	AUX ROUAUX	39 rue des Bouleaux	DPU	NON
06.07.20	Maître VILLEMIN-BAGARD pour THIRIET Vincent	AA 165	LA TILLE	22 rue des Bouleaux	DPU	NON

****

Au cours de la séance, le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes.

2020-32 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion pour l'année 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière Municipale en ce qui concerne le budget communal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont rigoureusement identiques,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget de la Commune

APPROUVE le compte de gestion 2019 relatif au budget communal

2020-33 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX »

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion pour l'année 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière Municipale en ce qui concerne le budget annexe « Service des Eaux ».

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du « Service des Eaux » pour l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont rigoureusement identiques,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget annexe « Service des Eaux »

APPROUVE le compte de gestion 2019 relatif au budget annexe « Service des Eaux »

2020-34 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion pour l'année 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière Municipale en ce qui concerne le budget annexe « Service Assainissement ».

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du « Service Assainissement » pour l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont rigoureusement identiques,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget annexe « Service Assainissement »

APPROUVE le compte de gestion 2019 relatif au budget annexe « Service Assainissement »

2020-35 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « EXPLOITATION FORESTIERE »

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion pour l'année 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière Municipale en ce qui concerne le budget annexe « Exploitation Forestière ».

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif « Exploitation Forestière » pour l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont rigoureusement identiques,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget annexe « Exploitation Forestière »

APPROUVE le compte de gestion 2019 relatif au budget annexe « Exploitation Forestière »

2020-36 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS FUNERAIRES »

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion pour l'année 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière Municipale en ce qui concerne le budget annexe « Prestations Funéraires ».

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif « Prestations Funéraires » pour l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris connaissance du fait que le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par l'ordonnateur présente des écritures et des résultats rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont rigoureusement identiques,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, en ce qui concerne le budget annexe « Prestations Funéraires »

APPROUVE le compte de gestion 2019 relatif au budget annexe « Prestations Funéraires »

2020-37 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Laurent VIGROUX. 1er adjoint, qui a été désigné par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de séance, présente le compte administratif pour l'année 2019 du budget principal de la commune lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté année N-1	436 410.60 €
Dépenses de l'exercice 2019	1 823 134.96 €
Recettes de l'exercice 2019	1 864 288.87 €
Résultat de l'exercice 2019	41 153.91 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	477 564.51 €

Section d'investissement	
Résultat reporté année N-1	- 261 204.73 €
Dépenses de l'exercice 2019	642 177.81 €
Recettes de l'exercice 2019	945 746.02 €
Résultat de l'exercice 2019	303 568.21 €

Résultat cumulé au 31.12.2019	42 363.48 €
Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2020)	*136 805.00 €*
Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2020)	*57 067.00 €*

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des délibérations au moment du vote. Madame Marcelle ANDRE, qui exerçait les fonctions de Maire durant l'exercice 2019, s'est également retirée de la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2019 du budget principal sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 16 voix),

APPROUVE et ARRÊTE, hors la présence de Monsieur le Maire et de Madame Marcelle ANDRE qui n'ont pas pris part au vote, le compte administratif 2019 du budget principal de la commune tel qu'il est présenté ci-dessus

2020-38 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX »

Monsieur Laurent VIGROUX, 1er adjoint, qui a été désigné par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de séance, présente le compte administratif pour l'année 2019 du budget annexe du Service des Eaux lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté année N-1	58 385.54 €
Dépenses de l'exercice 2019	218 645.76 €
Recettes de l'exercice 2019	244 142.38 €
Résultat de l'exercice 2019	25 496.62 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	83 882.16 €

Section d'investissement	
Résultat reporté année N-1	58 371.29 €
Dépenses de l'exercice 2019	114 834.01 €
Recettes de l'exercice 2019	124 388.25 €
Résultat de l'exercice 2019	9 554.24 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	67 925.53 €
Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2020)	*23 780.00 €*
Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2020)	*- €*

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des délibérations au moment du vote. Madame Marcelle ANDRE, qui exerçait les fonctions de Maire durant l'exercice 2019, s'est également retirée de la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2019 du budget annexe « Service des Eaux » sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 16 voix),

APPROUVE et ARRÊTE, hors la présence de Monsieur le Maire et de Madame Marcelle ANDRE qui n'ont pas pris part au vote, le compte administratif 2019 du budget annexe « Service des Eaux » tel qu'il est présenté ci-dessus

2020-39 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT »

Monsieur Laurent VIGROUX, 1er adjoint, qui a été désigné par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de séance, présente le compte administratif pour l'année 2019 du budget annexe du Service Assainissement lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté année N-1	242 603.71 €
Dépenses de l'exercice 2019	223 222.39 €
Recettes de l'exercice 2019	265 598.35 €
Résultat de l'exercice 2019	42 375.96 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	284 979.67 €

Section d'investissement	
Résultat reporté année N-1	46 277.26 €
Dépenses de l'exercice 2019	66 048.58 €
Recettes de l'exercice 2019	89 949.65 €
Résultat de l'exercice 2019	23 901.07 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	70 178.33 €
Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2020)	*- €*
Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2020)	*- €*

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des délibérations au moment du vote. Madame Marcelle ANDRE, qui exerçait les fonctions de Maire durant l'exercice 2019, s'est également retirée de la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2019 du budget annexe « Service Assainissement » sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 16 voix),

APPROUVE et ARRÊTE, hors la présence de Monsieur le Maire et de Madame Marcelle ANDRE qui n'ont pas pris part au vote, le compte administratif 2019 du budget annexe « Service Assainissement » tel qu'il est présenté ci-dessus

2020-40 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « EXPLOITATION FORESTIERE »

Monsieur Laurent VIGROUX, 1er adjoint, qui a été désigné par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de séance, présente le compte administratif pour l'année 2019 du budget annexe Exploitation Forestière lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté année N-1	85 324.44 €
Dépenses de l'exercice 2019	83 379.90 €
Recettes de l'exercice 2019	112 536.73 €
Résultat de l'exercice 2019	29 156.83 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	114 481.27 €

Section d'investissement	
Résultat reporté année N-1	- 2528.07 €
Dépenses de l'exercice 2019	10 393.86 €
Recettes de l'exercice 2019	11 998.07 €
Résultat de l'exercice 2019	1 604.21 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	- 923.86 €
Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2020)	*- €*
Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2020)	*4 720.00 €*

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des délibérations au moment du vote. Madame Marcelle ANDRE, qui exerçait les fonctions de Maire durant l'exercice 2019, s'est également retirée de la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2019 du budget annexe « Exploitation Forestière » sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 16 voix),

APPROUVE et ARRÊTE, hors la présence de Monsieur le Maire et de Madame Marcelle ANDRE qui n'ont pas pris part au vote, le compte administratif 2019 du budget annexe « Exploitation Forestière » tel qu'il est présenté ci-dessus

2020-41 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS FUNERAIRES »

Monsieur Laurent VIGROUX, 1er adjoint, qui a été désigné par le Conseil Municipal pour assurer la présidence de séance, présente le compte administratif pour l'année 2019 du budget annexe des Prestations Funéraires lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté année N-1	3 111.16 €
Dépenses de l'exercice 2019	2 016.83 €
Recettes de l'exercice 2019	1 172.00 €
Résultat de l'exercice 2019	- 844.83 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	2 266.33 €

Section d'investissement	
Résultat reporté année N-1	- €
Dépenses de l'exercice 2019	- €
Recettes de l'exercice 2019	- €
Résultat de l'exercice 2019	- €
Résultat cumulé au 31.12.2019	- €
Restes à réaliser en dépenses (à reporter en 2020)	*- €*
Restes à réaliser en recettes (à reporter en 2020)	*- €*

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des délibérations au moment du vote. Madame Marcelle ANDRE, qui exerçait les fonctions de Maire durant l'exercice 2019, s'est également retirée de la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les chiffres et résultats présentés au titre du compte administratif 2019 du budget annexe « Prestations Funéraires » sont strictement conformes à ceux figurant au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (soit 16 voix),

APPROUVE et ARRÊTE, hors la présence de Monsieur le Maire et de Madame Marcelle ANDRE qui n'ont pas pris part au vote, le compte administratif 2019 du budget annexe « Prestations Funéraires » tel qu'il est présenté ci-dessus

2020-42 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Comme suite à l'adoption du compte administratif 2019 du budget principal qui présente les résultats suivants et compte tenu de l'état des restes à réaliser en investissement :

	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture Au 31.12.2019	Restes à réaliser		Besoin de financement section investissement (1068)
Fonctionnement	41 153.91 €	477 564.51 €			
Investissement	303 568.21 €	42 363.48 €	**Dépenses** 136 805.00 € **Recettes** 57 067.00 €	**Solde** - 79 738.00 €	37 374.52 €

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement (en recette) :
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 440 189.99 €

Investissement (en recette) :
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 37 374.52 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 440 189.99 € au compte 002 (recette de fonctionnement)
- 37 374.52 € au compte 1068 (recette d'investissement)

2020-43 : BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX » – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Comme suite à l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe du Services des Eaux qui présente les résultats suivants et compte tenu de l'état des restes à réaliser en investissement :

	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture Au 31.12.2019	Restes à réaliser		Besoin de financement section investissement (1068)
Fonctionnement	25 496.62 €	83 882.16 €			
Investissement	9 554.24 €	67 925.53 €	**Dépenses** 23 780.00 €	**Solde** - 23 780.00 €	- €

			Recettes 0.00 €		

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement (en recette) :
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 83 882.16 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 83 882.16 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

2020-44 : BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT » – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Comme suite à l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe du Service Assainissement qui présente les résultats suivants et compte tenu de l'état des restes à réaliser en investissement :

	Résultat exercice 2019	**Résultat de clôture Au 31.12.2019**	**Restes à réaliser**		**Besoin de financement section investissement (1068)**
Fonctionnement	42 375.96 €	284 979.67 €			
Investissement	23 901.07 €	70 178.33 €	**Dépenses** - € **Recettes** - €	**Solde** - €	- €

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement (en recette) :
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 284 979.67 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 284 979.67 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

2020-45 : BUDGET ANNEXE « EXPLOITATION FORESTIERE » – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Comme suite à l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe du Service Exploitation Forestière qui présente les résultats suivants et compte tenu de l'état des restes à réaliser en investissement :

	Résultat exercice 2019	**Résultat de clôture Au 31.12.2019**	**Restes à réaliser**		**Besoin de financement section investissement (1068)**
Fonctionnement	29 156.83 €	114 481.27 €			
Investissement	1 604.21 €	- 923.86 €	**Dépenses** - € **Recettes** 4 720.00 €	**Solde** 4 720.00 €	- €

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement (en recette) :
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 114 481.27 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 114 481.27 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

PRECISE que sur la somme de 114 481.27 € reprise au compte 002 il convient d'en prévoir le reversement au budget principal comme suit :

- BP Exploitation Forestière : 87 000.00 € à l'article 6522 (dépense de fonctionnement)
- BP Commune : 87 000.00 € à l'article 7551 (recette de fonctionnement)

2020-46 : BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS FUNERAIRES » – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Comme suite à l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe du Service Prestations Funéraires qui présente les résultats suivants et compte tenu de l'état des restes à réaliser en investissement :

	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture Au 31.12.2018	Restes à réaliser		Besoin de financement section investissement (1068)
Fonctionnement	- 844.83 €	2 266.33 €			
Investissement	- €	- €	**Dépenses** - € **Recettes** - €	**Solde** - €	- €

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement (en recette) :
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 2 266.33 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement selon la proposition ci-dessus à savoir :

- 2 266.33 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

2020-47 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS POUR L'ANNEE 2020

Suite aux travaux de la Commission des « Finances communales » et de la Commission « Vie Associative – Animations – Culture – Sport – Jumelage », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer pour l'année 2020 sur le montant des subventions attribuées par la commune de Saint-Amé au Centre Communal d'Action Sociale et aux différentes associations, culturelles, sportives et autres.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une subvention exceptionnelle de 5 000.00 € a été attribuée par décision municipale du 29 avril 2020 à l'Association pour le Saint-Mont en application de l'article 1er de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 qui autorisait exceptionnellement les exécutifs communaux à procéder à des attributions de subvention aux associations durant la crise sanitaire de Covid-19.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions qui suivent au titre de l'année 2020 au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale et aux associations

Article 657362

Centre Communal d'Action Sociale	9 000.00 €

Article 6574

SUBVENTIONS NORMALES	
Associations de Saint-Amé	
Tennis Club St Amé – Cleurie – Le Syndicat	400.00 €
AITHEX	50.00 €
Football Club Saint-Amé/Julienrupt	1 400.00 €
Assacs (basket)	600.00 €
Club Espoir 2000	500.00 €
Amicale scolaire	450.00 €
Les Amis du Livre	300.00 €
Société des Fêtes	2 500.00 €
Club du 3ème Age « Les Corbelières »	200.00 €
Chorale Arc-En-Ciel	150.00 €
Association des Conjoints survivants	100.00 €
Amicale des donneurs de sang	80.00 €
Légion Vosgienne AC/Vallée de la Cleurie	50.00 €
AFN	50.00 €
Les Amis du Vieux Saint-Amé	120.00 €
Sport adapté des Hautes Vosges	50.00 €
LUCAS	1200.00 €
Alé Vosges	250.00 €
Une Note de Bonheur	250.00 €
MC Connexion	150.00 €
ADMR	200.00 €
Société de chasse	350.00 €
Associations extérieures	
Prévention routière	50.00 €
Centre de Documentation et d'Animation Pédagogique RT	50.00 €
Association Bibliothèque de l'hôpital	50.00 €

Club Vosgien	400.00 €
CAF (Fonds de Solidarité pour le Logement)	312.00 €
Foyer Socio-Educatif Collège Charlet	100.00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Associations de Saint-Amé	
Association pour le Saint-Mont *(attribution par décision municipale du 29 avril 2020)*	5 000.00 €
Une Note de Bonheur	100.00 €
Associations extérieures	
COHM Saulxures	200.00 €
Fanfare de St Etienne (prestations sur Saint-Amé)	200.00 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif pour 2020 respectivement aux articles 657362 et 6574

PRECISE qu'une somme de 2 138.00 € est inscrite à l'article 6574 au titre du divers à désigner

PREND ACTE qu'une subvention exceptionnelle de 5000.00 € a été attribuée au titre de l'année 2020, par décision municipale du 29 avril 2020, à l'Association pour le Saint-Mont en application de l'article 1er de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissement publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

2020-48 : PARTICIPATIONS SYNDICALES DE LA COMMUNE POUR 2020 – COTISATION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR 2020 – FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AU SIVUIS POUR 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour 2020 sur les participations diverses et contributions aux différents syndicats et organismes auxquels la commune adhère, compte tenu des informations financières qui ont été communiquées par ces derniers.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DIT que les contributions suivantes seront versées aux organismes et syndicats intercommunaux ci-dessous au titre de l'année 2020

- Au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine - Compétences scolaires…… 26 675.36 €
- Au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale .....…… 1 150.00 €
- A la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis entre les communes de Cleurie, Le Syndicat et Saint-Amé…… 17 727.00 €

AJOUTE que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65548 du budget primitif communal 2020

PRECISE que la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours s'élève à 61 133.34 € et que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6553 du Budget Primitif 2020

CONFIRME que la participation au SIVUIS du secteur de Remiremont sera fiscalisée à hauteur de 8 113.73 € pour 2020

2020-49 : CONTRIBUTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU TITRE DE 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, une recette est inscrite à la section de fonctionnement du budget du service "assainissement " au titre de la contribution de la commune à l'évacuation des eaux pluviales (article 7063), la même somme étant inscrite en dépenses de fonctionnement du budget communal à l'article 60611.

Conformément à la circulaire ministérielle n° 78-545 au 12 Décembre 1978, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui feront l'objet d'une participation du budget général versée au budget annexe de l'assainissement.

Pour 2020, ladite participation, calculée sur la base des chiffres issus du compte administratif 2019 s'élèverait à un total arrondi de **47 070.00 €** correspondant à :

- 17 % des dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette, dotation aux amortissements et autofinancement du budget d'assainissement.
- 27 % des intérêts de la dette et de la dotation aux amortissements

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le mode de calcul et le montant de la contribution de la commune à l'évacuation des eaux pluviales tel qu'ils figurent ci-dessus pour inscription aux budgets primitifs 2020 de la commune en dépenses et de l'assainissement en recettes

2020-50 : BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2020 de la Commune, dont les points importants ont été évoqués et étudiés en réunion de la commission des finances les 29 et 30 juin 2020.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses : 2 171 714.99 €
Recettes : 2 171 714.99 €

Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 374 504.99 €
Recettes : 374 504.99 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget pour 2020.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour 2020 conformément au projet présenté ci-dessus

2020-51 : BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2020 du service des Eaux, dont les points importants ont été évoqués et étudiés en réunion de la commission des finances les 29 et juin 2020.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses : 305 150.30 €
Recettes : 305 150.30 €

Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 297 448.14 €
Recettes : 297 448.14 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget pour 2020.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du service des Eaux pour 2020 conformément au projet présenté ci-dessus

2020-52 : BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2020 du service Assainissement, dont les points importants ont été évoqués et étudiés en réunion de la commission des finances les 29 et 30 juin 2020.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses : 508 098.60 €
Recettes : 508 098.60 €

Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 335 076.93 €
Recettes : 335 076.93 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget pour 2020.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du service Assainissement pour 2020 conformément au projet présenté ci-dessus

2020-53 : BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE EXPLOITATION FORESTIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2020 du service Exploitation forestière, dont les points importants ont été évoqués et étudiés en réunion de la commission des finances les 29 et 30 juin 2020.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses : 174 781.27 €
Recettes : 174 781.27 €

Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 29 951.27 €
Recettes : 29 951.27 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget pour 2020.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du service Exploitation forestière pour 2020 conformément au projet présenté ci-dessus

2020-54 : BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE PRESTATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2020 « Prestations Funéraires », dont les points importants ont été évoqués et étudiés en réunion de la commission des finances les 29 et 30 juin 2020.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses : 3 066.33 €
Recettes : 3 066.33 €

Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : - €
Recettes : - €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget pour 2020.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif « Prestations Funéraires » pour 2020 conformément au projet présenté ci-dessus

Monsieur le Maire évoque le point relatif au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs prévu à l'ordre du jour.
La liste de 32 noms à proposer à l'administration fiscale devant encore être complétée, ce point est reporté à une séance ultérieure.

2020-55 : CONVENTION AVEC CELLNEX FRANCE SAS PORTANT OCCUPATION D'UN SITE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AU LIEUDIT « LE BAMBOIS DE LA BROCHE »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention avec la société Cellnex France SAS en vue de l'occupation du site de communications électroniques au lieudit du Bambois de la Broche en forêt communale pour l'exploitation d'une station radioélectrique avec équipements de communication téléphonique.

Il précise que la société Cellnex est une « Tower company » c'est-à-dire une société spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques pour les opérateurs de communications électroniques et/ou audiovisuels.

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement une convention d'occupation avait été conclue pour la période du 29 avril 2010 au 9 décembre 2024 avec la Société Bouygues Télécom, partie à laquelle s'est substituée, dans les droits et obligations qui en découlent, la

Société Cellnex par un avenant, portant modification de l'identité du bénéficiaire, conclu le 30 mai 2017, suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2016.

Monsieur le Maire ajoute que la présente convention, avec effet au 1er janvier 2020, viendrait ainsi se substituer à l'actuelle convention d'occupation et ses avenants. Elle serait conclue pour une durée de 15 ans à compter de son entrée en vigueur, soit jusqu'au 31 décembre 2034.

En contrepartie des droits d'exploitation du site « Le Bambois de la Broche » découlant de cette nouvelle convention, la Société Cellnex verserait à la commune une redevance annuelle de 3500 € HT par opérateur présent sur site, revalorisable chaque année dans les conditions précisées dans les stipulations contractuelles.

Monsieur le Maire précise, qu'à ce jour, deux opérateurs seraient présents sur site, dans le cadre de cette convention, à savoir Bouygues Télécom et Free Télécom.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention portant occupation d'un site de communications électroniques au lieudit « Le Bambois de la Broche », telle qu'annexée à la présente, avec la Société Cellnex France SAS pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce relative à cette affaire

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

****

Nuisances sonores sur la commune :

Face aux différentes nuisances constatées sur la commune depuis plusieurs semaines, notamment sonores (feux d'artifice, musique forte sur la place, bruit causé par les motos), Monsieur le Maire indique que la Mairie travaille main dans la main avec les services de police et que plusieurs mains courantes ont été déposées par la commune à cet effet.
Il précise que les affaires sont pour la plupart en cours de résolution et que la Police va accentuer ses passages sur la commune dans les jours qui viennent.

Attaque de scolytes au Sentier Adapté :

Monsieur VIGROUX indique que la commission « Forêt » devrait se réunir sur site la semaine 30 pour évoquer les opérations à effectuer pour sécuriser le Sentier Adapté et les abords du parcours de santé du fait de l'attaque importante de scolytes sur les épicéas à ces endroits avec des coupes importantes à prévoir pour évacuer les arbres fragilisés.

Il dit néanmoins espérer, en se basant sur le cours actuel du bois, que la commune réalisera une « opération blanche » grâce à la revente des bois coupés les moins impactés.

Désignation des membres du CCAS

Suite à la question de Madame ANDRE à ce sujet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a nommé comme membres du Conseil d'administration du CCAS, en leur qualité de représentants d'association participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, les personnes suivantes :

- M. Pascal COLLIN (Foyer Tremplin)
- Mme Lucie TOUSSAINT (association Créamitiés)
- Mme Pascale VALDENAIRE (UDAF)
- Mme Sylvaine JUNG (Association Aithex)

Réunions à venir :

- Mercredi 15 juillet 2020 à 17h30 : commission travaux
- Semaine 30 : commission forêt

Autres questions :

Site de dépôt de boues de granit :

Monsieur DEMANGE demande si une solution a été trouvée concernant le site de dépôt de boues de granit. Il se dit favorable pour sa part à ce que les boues ne soient plus déposées directement dans le trou mais déposées à côté.
Monsieur le Maire lui répond que la société MBJ pose comme condition à la poursuite de l'extraction des boues que les granitiers puissent continuer à la déposer à cet endroit.

Monsieur VIGROUX ajoute que les boues sont très liquides et que le risque serait qu'elles ruissellent jusqu'aux abords du Sentier Adapté. Il précise par ailleurs que la somme pour vider le trou est certes un investissement conséquent au départ mais que cela rend service aux granitiers de la commune sachant qu'ils versent une contribution à la commune et que le site pourrait être exploité pendant une vingtaine d'années sans problème ce qui permettrait à la commune de « rentrer dans ses sous ».

Il convient néanmoins qu'il sera sûrement nécessaire de se rendre sur place avant toute décision.

Masques distribués :

Madame ANDRE souhaiterait connaître le nombre de masques encore disponibles.

Monsieur le Maire répond qu'il restait en Mairie environ 2600 masques en tissu (adultes et enfants confondus) avant la distribution du 27 juin et un peu moins de 2500 à ce jour. Il précise qu'il reste également un peu de moins de 5000 masques jetables.

Travaux au Saint-Mont :

Monsieur DEMANGE demande à plusieurs reprises si, en contrepartie de la subvention donnée à l'Association pour le Saint-Mont, la commune a un droit de regard sur les différents travaux réalisés.

Monsieur le Maire lui répond que la commune est, en tant que propriétaire, le donneur d'ordre par la signature des devis de travaux et ajoute que les factures sont établies au nom de la commune également.

Madame ANDRE précise à ce sujet que la subvention exceptionnelle de 5000 € concerne le remboursement de l'emprunt effectué pour la réfection de la toiture de la ferme et n'a aucun rapport avec la réfection de l'appentis, approuvée il y a quelques mois, et les autres travaux votés ce jour.

****

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22 heures et 05 minutes.

Fait et délibéré à Saint-Amé, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre

La secrétaire de séance	Le Maire
Pauline CHAINEL	Arnaud JEANNOT